

Montréal, le 11 novembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À: Tous les participants

**Objet: Demande de révision de l'AQCIE et du CIFQ de la décision D-2022-061
rectifiée par la décision D-2022-079**

Dossier : R-4195-2022

Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (RNCREQ)

Dossier : R-4196-2022

Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (ROEÉ)

Dossier : R-4197-2022

Chers confrères,

Faisant suite à la réponse transmise par l'avocat du ROEÉ ce jour en réponse à sa demande du 10 novembre 2022, la Régie de l'énergie confirme, par la présente, que l'audience dans les dossiers mentionnés en objet aura lieu les **22, 29 et 30 novembre 2022 à compter de 9h.**

Nous vous prions d'agréer, chers confrères, chères consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd